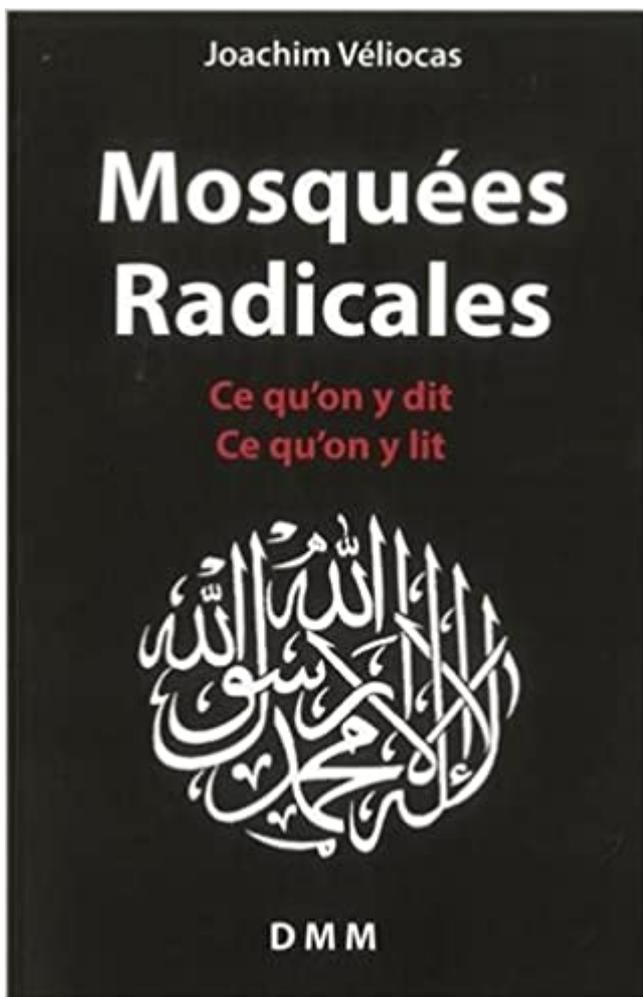


L'imâm radical Béchir Ben Hassen, interdit de prêcher en Tunisie, de retour en France

écrit par Machinchose | 6 mai 2018



Je biche... je viens d'apprendre que la Tunisie empêche un frère musulman imam de prêcher en mosquées.

Pas content, le gugusse a décidé de retourner en France où les pouvoirs publics l'ont autorisé à chier sa Coranité sur les Français.

Nous avons dressé son portrait dans l'ouvrage Mosquées Radicales, ce qu'on y dit, ce qu'on y lit (DMM, 2016) :

« Marié à une Française, celle-ci porta plainte après qu'il

l'empêcha de voir leurs enfants, partis avec lui au Maroc. Dans le cas d'une répudiation musulmane, l'homme peut conserver la garde des enfants sans recours de la femme. Mais l'imâm fut arrêté le 28 mai 2013 à l'aéroport de Casablanca, suite à l'émission d'un mandat d'arrêt international. Il fut extradé ensuite vers la France où il a purgé une peine de prison. Il est rentré en Tunisie en février 2014 où il a pu regagner en toute illégalité son poste d'imâm à Msaken, sans qu'il n'y ait aucune décision du ministère de tutelle.

Il profita de sa liberté recouvrée pour appeler à combattre les chiites présents en Tunisie, ce en décembre 2014 :

« Je le dis haut et fort. Haut et fort. Les chiites n'ont rien à faire en Tunisie. Nous utiliserons tous les moyens à notre disposition pour les affronter, car nous sommes fondamentalement convaincus que la menace qu'ils représentent pour l'islam et les musulmans est supérieure à celle posée par les juifs et des chrétiens. Nous les attendons de pied ferme, avec tous les moyens à notre disposition. »

Sa liberté lui donnant des ailes, ce membre des Frères Musulmans tunisiens se distingue par d'autres dérapages, estimant même dans une vidéo que « **ceux qui critiquent notre prophète méritent la mort et la pendaison[1]** », en se référant malheureusement avec raison sur le « consensus des savants ».

En juillet 2015, le ministre des Affaires religieuses le suspend de son poste d'imâm pour extrémisme, action qui aurait été impensable en France.

La proximité de Béchir Ben Hassen avec le chef des Frères Musulmans tunisiens, Rached Ghannouchi, est attestée par la vidéo d'un entretien téléphonique entre le premier et le second à propos d'un projet de référendum sur l'application de la charia en Tunisie dont la date n'est pas indiquée, mais que l'on peut situer au 1er trimestre de 2012, c'est-à-dire les premiers mois de la prise du pouvoir par Ennahdha, lorsque ses députés commencèrent à poser cette problématique avec

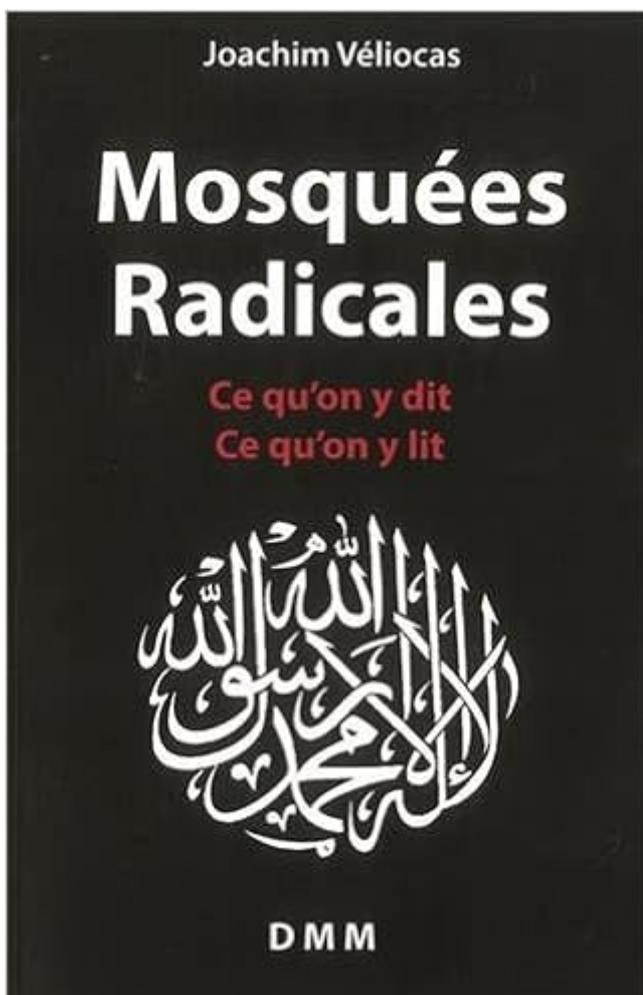
insistance au sein de l'Assemblée nationale constituante (Anc).

Ben Hassen quitta son poste d'imâm de la mosquée de Villiers-sur-Marne en 2010, et depuis la fin de ses péripéties dans son pays natal, il vient en France prêcher dans diverses mosquées, dont celle de Pontoise (Avicenne) et d'Argenteuil (Assalam). Sa présence à Pontoise de manière hebdomadaire a été relevée par le Renseignement depuis début 2017. »

[1]conférence publiée le 10 janvier 2015 , consultable sur <https://youtu.be/vE4tUJuEKZQ>

Source :

<http://islamisation.fr/2018/05/04/limam-radical-bechir-ben-hassen-interdit-de-precher-en-tunisie-de-retour-en-france/>



Le prédicateur tunisien Béchir Ben Hassen, qui justifie le meurtre des caricaturistes de Charlie Hebdo, en conférence à

la Grande Mosquée de Bussy-Saint-Georges

<http://www.liguedefensejuive.com/limam-radical-bechir-ben-hass-en-interdit-de-precher-en-tunisie-de-retour-en-france-2018-05-05.html>